

LE 2 NOVEMBRE 2020

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Sainte-Marguerite tenue à l'hôtel de ville du 268 rue St-Jacques à huis clos en ce deuxième jour du mois de novembre l'an deux mil vingt, à dix-neuf heures quarante, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : Mme Brigitte Brochu M. Denis Gamache
 M. Robert Normand M. Nicolas Lacasse
 Mme Manon Deslauriers M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.

Est également présente Mme Jessica Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

183-11-2020

OUVERTURE DE LA SESSION

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-29, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne, mais en respectant les distanciations. Qu'une copie audio de la séance sera disponible sur notre site web.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 5 octobre 2020 et du 19 octobre 2020 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

184-11-2020

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2020 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 950 906.27 \$.
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 21 756.58 soit accepté.

CORRESPONDANCE

- ↪ La Maison de la Famille de la Nouvelle-Beauce a soumis une demande de commandite. Soixante-quinze dollars leur est octroyé.
- ↪ L'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale est bonifiée passant de 113 681 \$ à 146 585 \$.
- ↪ Une copie du règlement 407-07-2020 de la MRC de la Nouvelle-Beauce relatif au schéma d'aménagement et de développement (affectation industrielle) est présentée aux membres du conseil.
- ↪ La municipalité s'engage à soutenir la campagne de l'Association pulmonaire du Québec contre le radon en incluant une page explicative du radon dans le Coup d'œil.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'octobre. **CPTAQ** : aucun dossier

*ADMINISTRATION***SIGNATURE DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE**

185-11-2020 Sur la proposition de Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal mandate Mme Jessica Fournier, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document pour et au nom de la municipalité en date du 29 octobre 2020.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Le maire ainsi que tous les conseillers ont déposé leurs déclarations d'intérêts.

186-11-2020

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le premier lundi de chaque mois, sauf pour les mois de janvier et août où ce sera le deuxième lundi et pour septembre où ce sera le mardi. Les séances débuteront à 19h30.

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| ◆ 11 janvier (2 ^e lundi) | ◆ 1 ^{er} février |
| ◆ 1 ^{er} mars | ◆ 5 avril |
| ◆ 3 mai | ◆ 7 juin |
| ◆ 5 juillet | ◆ 9 août (2 ^e lundi) |
| ◆ 7 septembre (mardi) | ◆ 4 octobre |
| ◆ 8 novembre | ◆ 6 décembre |

SÉCURITÉ PUBLIQUE

187-11-2020 **REMPLACEMENT DE DEUX RADIOS**

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que l'achat de deux nouvelles radios compatibles aux fréquences numériques est accepté au coût de 2 179.50 avant taxes selon la soumission d'Orizon mobile Inc.

188-11-2020 **IMPLANTATION D'UNE BORNE-FONTAINE**

ATTENDU QUE la construction de deux immeubles de condominiums au coin de la rue Pomerleau et de la route 216 requiert qu'il y ait une borne-fontaine à moins de 45 mètres des édifices et qu'actuellement la borne la plus près est située à 48 mètres;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une borne-fontaine coûte approximativement 8 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'une borne-fontaine et que les coûts d'installation de celle-ci soient entièrement à la charge du propriétaire des deux immeubles.

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

189-11-2020 **MANDAT WSP- RÉFECTION DES RUES SAINT-JACQUES, NOTRE-DAME ET DE LA FABRIQUE**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a mandaté la firme WSP pour dresser les plans de la réfection des rues Saint-Jacques, Notre-Dame et de la Fabrique;

ATTENDU QUE les honoraires de planification du projet sont évalués à 40 395 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité de cédule la rencontre de démarrage technique en février 2021.

190-11-2020 **TRAVAUX RANG SAINTE-SUZANNE**

ATTENDU QUE les travaux réalisés au rang Sainte-Suzanne présentent un risque d'affaissement des talus;

ATTENDU QUE le type d'ensemencement prévu au contrat est de type HH1;

ATTENDU QUE l'entrepreneur n'offre aucune garantie de reprise des travaux si l'ensemencement prévu au contrat initial est appliqué puisque celui-ci n'est pas le type d'ensemencement requis pour des pentes de plus de 1:4;

ATTENDU QUE l'ensemencement de type HH3 est conçu pour des talus ayant des pentes de plus de 1:4;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs qui supervise les travaux nous recommande de choisir l'ensemencement de type HH3 conformément aux pentes des fossés du rang Sainte-Suzanne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité de procéder à l'ensemencement de type HH3 au coût supplémentaire de 1.82 \$ du m² plus taxes pour une superficie approximative de 1 900 m².

HYGIÈNE DU MILIEU

191-11-2020 ADHÉSION AU PROJET DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce désire ajouter la gestion des matières organiques (MO) à son Service de gestion des matières résiduelles (GMR) afin de réduire les gaz à effets de serre (GES) et diminuer la quantité de déchets enfouis;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC de Robert-Cliche ont réalisé conjointement une étude technico-économique sur la gestion des matières organiques, résolution numéro 14816-01-2019;

ATTENDU QUE l'analyse financière a démontré que la collecte des matières organiques en sac avec un système de tri robotisé au Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD) à Frampton, conçu et opéré par la MRC de La Nouvelle-Beauce, est le scénario le moins onéreux;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a autorisé le Service de gestion des matières résiduelles à rédiger et déposer sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) un devis d'appel d'offres professionnels pour l'implantation d'un système de tri robotisé avec plateforme de compostage au CRGD de La Nouvelle-Beauce situé à Frampton via la résolution numéro 15717-10-2020;

ATTENDU QUE le Service de gestion des matières résiduelles déposera, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les devis et avis d'intention lorsque la majorité des dix (10) conseils municipaux couverts par le PGMR de la MRC lui auront transmis leurs résolutions confirmant leur adhésion au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite confirme son adhésion au projet de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la collecte des matières organiques en sac avec un système de tri robotisé au CRGD de La Nouvelle-Beauce pour retirer des déchets les sacs de matières organiques dans le bût de les valoriser sur place, par compostage. Il est également résolu de transmettre une copie numérique de cette résolution à la MRC de La Nouvelle-Beauce et aux autres municipalités participantes.

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS DE LOISIRS

Les activités de loisirs prévus à la programmation d'automne sont toujours reportées de trente (30) jours au terme du confinement mentionné par le gouvernement.

192-11-2020

SENTIER DE RAQUETTE ET PÉDESTRE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite autorise la présentation du projet de mise à niveau du sentier de raquettes au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Marguerite à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité que la municipalité désigne madame Jessica Fournier, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

DIVERS

Période de questions

Aucune question ne nous a été acheminée en vue de cette séance.

Je soussignée **Jessica Fournier**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

193-11-2020 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h54.

Claude Perreault, maire

Jessica Fournier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, maire